



LES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

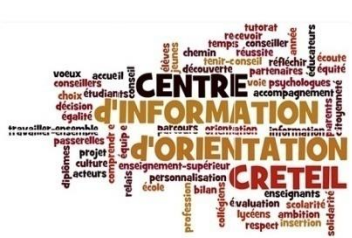
Parmi les 25 000 formations dispensant des diplômes nationaux et d'établissements :

Des formations sous statut étudiant

- **Formations dites « non sélectives »** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les licences professorat des écoles (LPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS).
- **Formations dites « sélectives »** : les classes prépa, BTS, BUT (Bachelor Universitaire de Technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, etc.

Des formations sous statut apprenti (en alternance)

- L'apprentissage associe enseignements académiques et expérience concrète dans une entreprise.
- L'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, DEUST, Licences, etc.).



LES ÉLÉMENTS TRANSMIS AUX FORMATIONS DU SUPÉRIEUR

■ La rubrique Activités et centres d'intérêt

une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements.

- **La lettre de motivation** quand elle est demandée par la formation.

■ Les pièces spécifiques ou formulaires

demandés par certaines formations sélectives.

■ La fiche Avenir

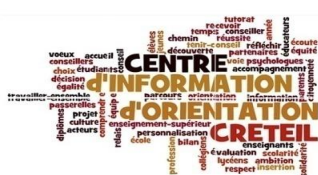
enseignants et le proviseur de votre lycée.

■ Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :

- / **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques).
- / **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre).

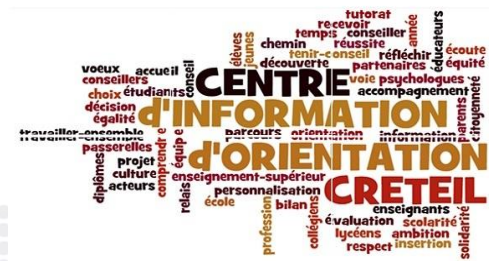
■ Des informations sur votre parcours spécifique

- Parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI).
- Participation aux cordées de la réussite.
- Certification des compétences numériques (Pix).



Le calendrier 2026 en 3 étapes





ETAPE 2 : 19 JANVIER au 12 MARS 2026

JE M'INSCRIS ET JE FORMULE MES VOEUX

Du 19 Janvier au 12 Mars 2026

- Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

Tout au long du 2^{ème} trimestre (ou 1^{er} semestre) 2026

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation (ex : Salon postbac les 17 Janvier 2026 à la Grande Hall de La Villette)** pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

De Février à Mars 2026 :

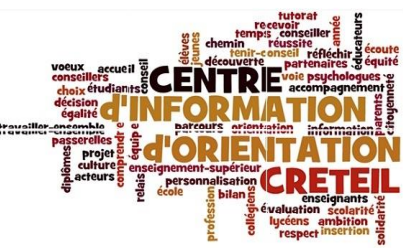
Chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du Chef d'Etablissement dans le cadre du 1^{er} conseil de classe de terminale.

LE 1 AVRIL 2026 :

Dernier jour pour compléter son dossier et confirmer mes vœux

CAS PARTICULIERS :

Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble sévère du langage et des apprentissages, je peux renseigner, dans mon dossier PARCOURSUP, une fiche de liaison pour préciser mes besoins. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrai ensuite demander à PARCOURSUP de la transmettre automatiquement au référent handicap de la formation choisie pour faciliter mon accueil.



ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION DU 02 JUIN AU 11 JUILLET 2026

Je reçois les réponses des formations et je décide

**Mardi 2 juin : début de la phase principale :
c'est le moment de faire vos choix**


Consultez dans votre dossier, au fur et à mesure, les propositions d'admission (**Oui ou Oui-si**) des formations que vous avez demandées.

Faites votre choix : vous devez répondre dans les délais à chaque proposition d'admission reçue.

Entre le vendredi 5 juin et le lundi 8 juin inclus


Classez vos vœux en attente par ordre de préférence

Mercredi 11 juin : début de la phase complémentaire



Vous pouvez formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** pour des formations qui ont encore des places disponibles

Mardi 7 juillet : Résultats du Bac 2026



Après les résultats du bac, je peux aller m'inscrire dans l'établissement que j'ai choisi

À partir du mercredi 1^{er} juillet

Début de l'**accompagnement personnalisé** des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les **Commissions d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)**

Samedi 11 juillet : fin de la phase principale

La phase complémentaire se poursuit jusqu'au 10 sept.

L'accompagnement en CAES se poursuit pour ceux qui ont sollicité cet accompagnement

(*) Cas particuliers : La réponse « OUI, SI »

La réponse « oui, si » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat,...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par l'établissement afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

RUBRIQUE : « PREFERENCE ET AUTRES PROJETS »

Jusqu'au 2 avril 2026 inclus

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1^{er} juillet 2026.
- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

1^{er} CAS

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris **Non**

CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon **En attente**

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes) **En attente**

BUT GEA, IUT de Sceaux **Non**

CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris **En attente**

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse **En attente**

L1 STAPS, Toulouse **En attente**

L1 Droit, Paris 5 Descartes **Oui**

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui)

s'il le souhaite, il peut confirmer ses autres vœux en attente et ils seront maintenus

Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2025 seront affichés pour chaque formation demandée.

Il accepte ou y renonce

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admissions (oui ou oui-si)

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris	Non
CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon	En attente
Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)	En attente
BUT GEA, IUT de Sceaux	Oui
CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris	En attente
BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse	Oui
L1 STAPS, Toulouse	En attente
L1 Droit, Paris 5 Descartes	Oui

il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues

s'il le souhaite, il peut confirmer ses autres vœux en attente et ils seront maintenus

Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2025 seront affichés pour chaque formation demandée.

Accepte

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Renonce

Renonce

Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

**Le lycéen ne reçoit que des propositions
« En attente »**

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris

Non

CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon

En attente

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)

En attente

BUT GEA, IUT de Sceaux

En attente

CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris

En attente

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse

En attente

L1 STAPS, Académie de Toulouse

En attente

L1 Droit, Ile de France

En attente

Des places vont se libérer
au fur et à mesure que les
autres candidats vont
renoncer à leurs vœux

Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

4^{ème} CAS

Le lycéen ne reçoit que des réponses
négatives



s'il n'a formulé
que des vœux en
formation
sélective

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris Non

CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon Non

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes) Non

BUT GEA, IUT de Sceaux Non

CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris Non

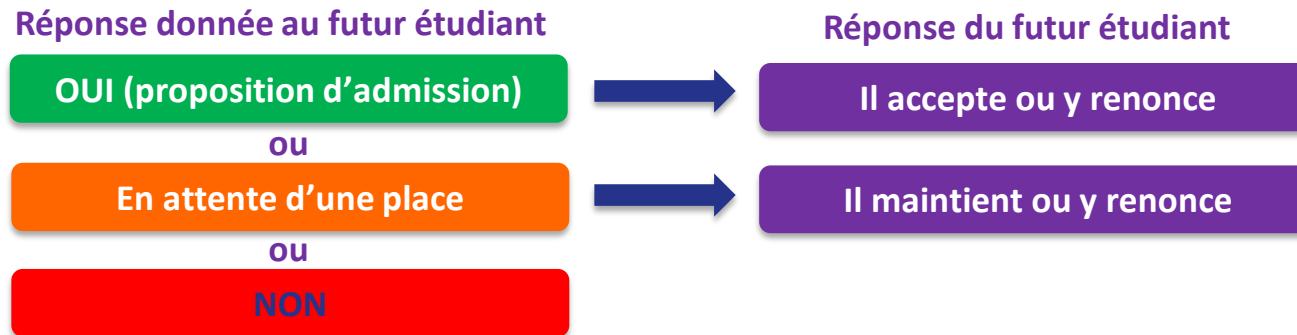
BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse Non

**A partir du 1er juillet, La
Commission d'Accès à
l'Enseignement
Supérieur(CAES) est
activée pour lui faire des
propositions de formation**

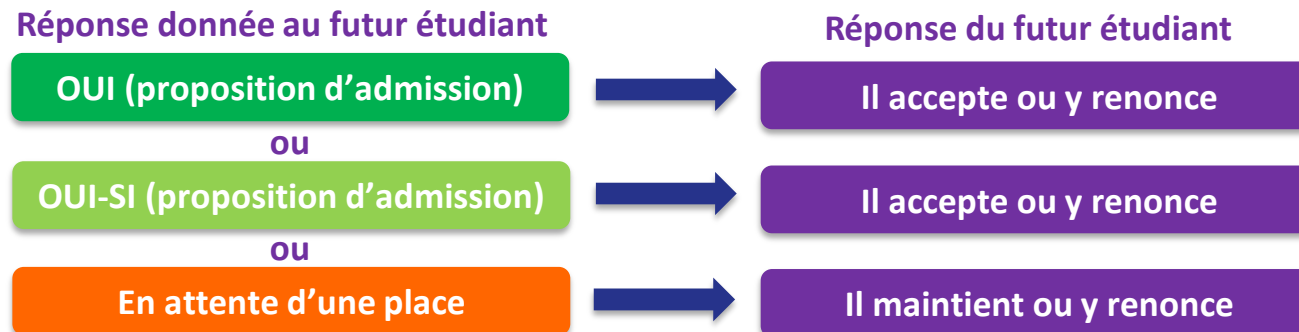
Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

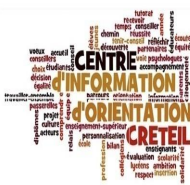
Résumé

➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, écoles...)



➔ Pour une formation non sélective (licence)





DES OUTILS POUR PREPARER SON PROJET D'ORIENTATION

LE BON RÉFLEXE : S'INFORMER

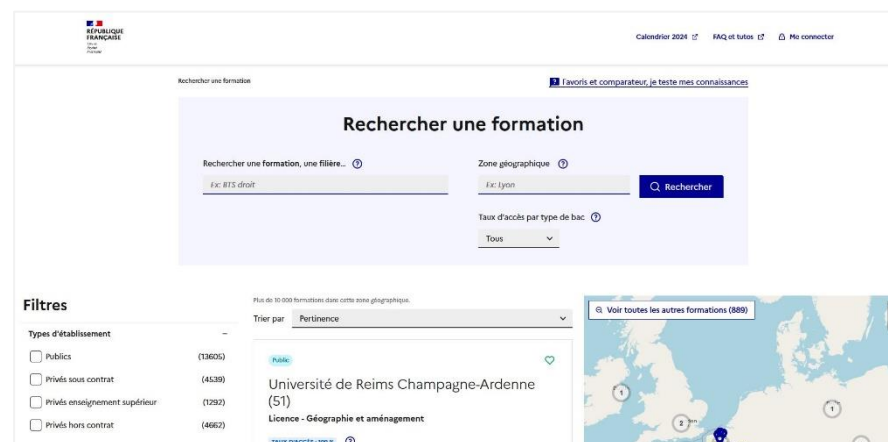
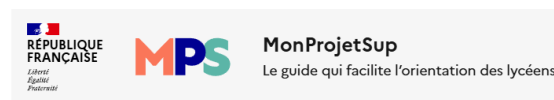
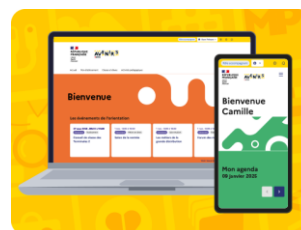
Sur onisep.fr/avenir-s

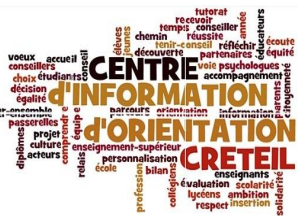
Les informations sélectionnées par l'Onisep sur **les filières, les formations et les métiers**

MonProjetSup, un **nouvel outil pour aider professeurs et lycéens** dans l'élaboration du projet d'orientation

Sur parcoursup.gouv.fr :

La **carte des formations** pour **découvrir les formations**, enregistrer vos « **favoris** », **comparer les formations** entre elles, trouver les **contacts utiles** ou repérer les dates des **journées portes ouvertes**





CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

101 Avenue du Général de Gaulle

94000 CRETEIL

01 49 56 06 94

cio.creteil@ac-creteil.fr

Du lundi au vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h00

Et aussi : samedi matin*

Ouverture pendant les vacances scolaires*

() Selon un calendrier défini annuellement*